

Maîtres-formateurs
quel avenir

dossier p 4 à 7



>> spécial
maîtres-formateurs

snuipp infos



snuipp.fsu

N° 75 - mai 2009

Pas de formation professionnelle sans maîtres formateurs !

édito

Faire à ce point l'unanimité contre une réforme relève de l'exceptionnel ! Alors qu'au départ la maîtrise des enseignants emporte une certaine adhésion, très vite « rien ne va plus » ! Obnubilé par la contrainte budgétaire (supprimer quelques milliers de postes de fonctionnaires stagiaires dès la rentrée 2010), le ministre de l'Éducation multiplie les annonces, sans concertation avec les principaux acteurs concernés ni avec son alter ego de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Précipitation et confusion ont régné toute l'année. Seule la mobilisation aura permis de faire ouvrir des discussions. Les Universités, avec leur mouvement de plusieurs semaines, la mobilisation des IUFM, des syndicats et de l'ensemble des acteurs de la formation, CPU et CDIUFM compris, ont obligé les ministres à revenir sur leur projet initial. Les groupes de travail mis en place ne sont pas clos, et la commission Marois-Filâtre chargée de faire des préconisations commence tout juste ses travaux. Pour les maîtres formateurs, la seule certitude, c'est que les exigences, portées par le SNUipp, qu'ils continuent de jouer un rôle dans la formation, a été reconnue. Reste à en définir le cadre. Ce SNUipp infos vous informe de l'état de la situation sur ce dossier brûlant.



Groupes de travail sur le recrutement et la formation des enseignants

Suite aux mobilisations dans les IUFM et les Universités, les ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche ont mis en place une concertation sur l'ensemble de la réforme de la formation des enseignants.

Des groupes de travail se déroulent sur un calendrier extrêmement court. Pour chaque groupe de travail, 3 à 4 réunions sont réparties de fin avril à fin mai. Y sont présents les membres du cabinet des ministères concernés, et les organisations syndicales FSU (SNES, SNUipp, SNEP, SNUEP, SNESUP), UNSA, SGEN, CSEN, Autonomes, et pour les thèmes les concernant, les syndicats d'étudiants (UNEF, FAGE, PDE, CE). Du fait du grand nombre de rencontres, la situation est évolutive. A ce jour, voici les éléments en débat dans les différents groupes de travail.

Concours de recrutement

Les questions relatives au concours portent sur :

- la place du concours dans le cursus ;
- le nombre et la nature des épreuves ;
- la composition des jurys.

Cadrement des masters et articulation avec les concours

Seul un cadrement national des formations peut garantir une égalité sur l'ensemble du territoire. Or, l'autonomie des Universités rend difficile un cadrement institutionnel des masters. Cependant trois éléments permettent de dépasser cette difficulté :

- les concours ;
- la délivrance d'une habilitation pour les masters ;

- le référentiel de compétences des enseignants.

Une des questions à régler est le rôle des IUFM et des UFR dans le pilotage des formations. En découlent les aspects statutaires des formateurs, mais aussi leurs missions.

Organisation de la période de formation continuée pendant l'année de fonctionnaire stagiaire

Les discussions portent sur :

- la quotité de décharge au cours de cette année de fonctionnaire stagiaire ;
- les contenus de formation ;
- le suivi ;
- la validation et la titularisation ;
- le rôle des IUFM et de l'université

Revalorisation

Annoncée par le Président, elle ne doit pas pour le SNUipp être limitée aux futurs "masterisés" mais concerner toute la profession.

S'y est ajouté, à la demande de la FSU et des autres organisations syndicales, un groupe traitant des questions relatives aux conditions transitoires pour l'année prochaine (correspondant aux concours 2010).

Le MEN a reconnu également la nécessité d'ouvrir des discussions sur les maîtres formateurs 1er degré.

Pétition unitaire :
Pour le maintien d'une véritable formation professionnelle des enseignants à signer et faire signer, en ligne
www.formationdesenseignants.org

Etats généraux de la formation enseignante du 11 mai au 30 juin 2009

(CDIUFM, la CDUS, la CDUL avec le parrainage de la CPU)

«faire émerger publiquement les conditions nécessaires de la coopération entre les différents acteurs concernés* par la masterisation» afin d'aboutir à un « consensus minimal ».

Depuis le 18 mai, les internautes sont invités à déposer leur contribution, à titre individuel ou collectif sur le site de l'événement autour de trois grandes thématiques (« le métier », « la formation » et « le recrutement »).

<http://www.etatsgeneraux-formationdesenseignants.fr/>

Une synthèse des contributions favorisera la poursuite du débat public et clarifiera les rapports entre les acteurs.

*IUFM et UFR, Éducation nationale, associations représentatives des personnels et des étudiants, parents d'élèves, associations de spécialistes, collectivités territoriale...

Penser la formation des enseignants pour l'école maternelle

Mieux préparer les futurs enseignants à travailler avec les plus petits, mieux accompagner les enseignants qui découvrent l'école maternelle : c'est une nécessité. Au ministère, la Dgescio a conduit avec l'AGEEM une réflexion qui se traduit par une déclinaison du référentiel de compétences assortie d'extraits des programmes 2008. Une présentation a été faite début mai aux organisations syndicales.

L'avenir de ce texte dépendra, bien évidemment, de l'avenir de la formation initiale et continue... mais aussi des choix qui seront faits pour l'école maternelle, marquée toute cette année par des déclarations et annonces plutôt inquiétantes !

Sommaire

Journal coordonné par
Michelle Olivier, Pascal
Henrique et Aline Becker

page 2. Groupes de travail ; Se former pour la maternelle ; Etats généraux de la formation enseignante.

page 3. Organisation des services des maîtres-formateurs ; Mesures transitoires ; Concours ; Communiqué de presse unitaire.

pages 4 à 7. dossier : Maîtres Formateurs : quel avenir ?

page 8. actualités Conseillers Pédagogiques

SNUipp infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegc, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.08.69.30/email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

2009-2010 : mesures transitoires

Le ministère a dû reculer sur sa volonté d'imposer la mastérisation dès la session 2010 des concours.

Les lauréats du concours 2009 suivront une année de PE2. Pour les PE1, devant l'impossibilité de mettre en oeuvre la mastérisation dès l'an prochain, les ministres ont concédé pour une année des mesures transitoires. Pour le concours 2010, les épreuves sont maintenues à l'identique. L'année de préparation des concours est elle aussi maintenue. Les inscriptions à l'IUFM, en PE1, vaudront inscription en M1 par convention avec les universités. Peuvent s'inscrire aux concours, les titulaires d'un master ou inscrits en M2 à la rentrée 2009, mais aussi à titre dérogatoire pour la session 2010, les présents aux épreuves d'admissibilité de la session 2009, et les étudiants inscrits en PE1. Les lauréats du concours 2010 seront fonctionnaires stagiaires l'année suivante (2010-2011). Pour

l'heure le ministère se refuse à maintenir cette année de stagiaire (post concours, ex PE2) à l'identique... rompant avec la logique qui voudrait qu'ayant maintenu préparation et concours, la suite de la formation soit également maintenue. Selon le cadrage actuel les stagiaires seraient en responsabilité de classe pour 2/3 de leur temps de service, et auraient droit à une formation dite « continuée » d'un tiers de temps. Pour les lauréats aux concours 2010, cela équivaut à se retrouver en responsabilité dès la rentrée sans avoir jamais effectué de stage en responsabilité auparavant.

Le SNUipp, avec les autres organisations syndicales et la CDIUFM, demande instamment au ministre de revenir sur cette décision. Une pétition unitaire est en ligne.

Concours : nouvelles épreuves

Le contenu des épreuves déterminera les formations en amont du concours. Obtenir qu'elles prennent en compte des éléments « professionnels » était un premier enjeu de taille. Par ailleurs, si toutes les disciplines enseignées à l'école ne peuvent pas faire l'objet d'une épreuve, maintenir une grande diversité est nécessaire pour éviter une formation qui ne se centrerait que sur « les matières fondamentales ». A ce jour le cadrage définitif du futur concours n'est pas connu. L'architecture globale telle qu'elle a été discutée est néanmoins calée sur 4 épreuves.

A l'admissibilité, 2 épreuves écrites : en « français et culture humaniste » (comprenant histoire, géographie, instruction civique) et « mathématiques et culture scientifique », de 3 heures chacune, coefficient 3. A la demande du SNUipp, elles conservent une dimension didactique.

A l'admission, le ministère a prévu 2 épreuves orales (coef. 4). La première, l'« exercice pédagogique » consiste en une présentation, après préparation, d'une séance en classe sur une des disciplines enseignée à l'école primaire. Le SNUipp a demandé que les candidats puissent établir leur présentation sur la base d'un dossier fourni par le jury. La seconde épreuve, orale et commune aux différents concours d'enseignants, concerne la connaissance du système éducatif. Une note de cadrage en définira les contours. L'épreuve de langue vivante est maintenue à titre transitoire, pour laisser aux Universités les délais nécessaires à la mise en place d'une certification en LV sur l'ensemble des masters.

Le SNUipp a fait des propositions pour que les disciplines totalement absentes des épreuves (EPS, arts visuels, musique,...) puissent faire l'objet d'épreuves avec choix d'options.

Formation professionnelle des enseignants

Communiqué de presse FSU, UNSA-éducation et SGEN-CFDT

Devant les inquiétudes et la mobilisation des personnels, le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé des mesures transitoires pour l'année 2009/2010.

Les fédérations FSU, UNSA-éducation et SGEN-CFDT et leurs organisations* rappellent qu'elles sont favorables à une amélioration de la formation professionnelle des enseignants et à une reconnaissance de leur qualification par l'obtention d'un master. Elles désapprouvent la manière précipitée, aventureuse et sans dialogue avec laquelle a été conduite dans un premier temps la tentative de mise en place du projet. Elles rappellent leur attachement à ce que cette réforme soit rediscutée dans le cadre de réelles négociations, ce qui nécessite du temps.

Elles prennent acte de la décision de maintenir les concours existants, les conditions de leur préparation et de la possibilité d'inscription en IUFM en septembre 2009.

Elles demandent solennellement, qu'après le maintien des concours et des conditions de préparation, soient également maintenues les conditions d'organisation de l'année actuelle de stagiaire, les conditions d'inscription et l'absence de report de stage pour tous les admis au concours 2010, quels que soient les concours.

La promotion d'enseignants de cette année transitoire bénéficiera d'une formation avant le concours identique à celle des générations précédentes, elle doit bénéficier des mêmes conditions de formation après le concours.

En effet cette année de formation professionnelle en alternance permet aux futurs professeurs d'entrer progressivement dans le métier d'enseignant et de s'y exercer tout en continuant à approfondir les connaissances et compétences disciplinaires et professionnelles indispensables à la réussite des élèves comme : gérer la classe, construire des apprentissages, comprendre les difficultés des élèves, travailler en équipe, ...

Si les choix du ministère étaient confirmés, de nombreux enseignants pourraient être responsables d'une classe en septembre 2010 sans avoir jamais effectué de stages en responsabilité devant des élèves.

Elles demandent solennellement aux ministres d'entendre cette exigence dans l'intérêt des élèves, des enseignants et des formateurs en maintenant pour cette cohorte l'ensemble du dispositif de préparation au concours, d'épreuves du concours et d'année de stagiaire.

* FSU : SNES, SNEP, SNUEP, SNUipp, SNEsup UNSA-éducation : SE-UNSA, SUP-Recherche-UNSA

2008 - 2009 services des maîtres-formateurs

La mise en place de l'aide personnalisée à la rentrée a conduit à une redéfinition des obligations de service des enseignants devant élèves modifiant l'organisation du service des maîtres formateurs.

La décharge de 2 heures pour documentation et recherches a glissé sur la réduction de 2 heures d'enseignement, les heures d'aide personnalisée sont facultatives et ont un statut d'heures supplémentaires. Les compléments de service devant élèves, réduits à 6 heures pour chaque maître formateur, sont regroupés par 4 pour constituer un temps complet au lieu de 3 précédemment. Cette nouvelle organisation de service se traduit par une perte de souplesse dans l'intervention des maîtres formateurs à l'IUFM. L'amplitude d'intervention est réduite, cantonnée à la même journée dans la semaine.

Maîtres Formateurs : quel avenir ?

Devant nos demandes insistantes, le ministère a enfin annoncé la tenue d'un groupe de travail.

Dans le projet initial de la réforme de la formation, les maîtres formateurs étaient singulièrement absents. Depuis, dans un courrier du 5 mars, le ministre a reconnu qu'ils « *ont vocation à s'inscrire dans un nouveau cadre résultant de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants. [...] leur rôle dans les stages mis en place au titre des masters, ainsi que l'accueil, l'accompagnement et la formation au moment de l'entrée dans le métier, pourront faire l'objet d'un examen conjoint.* »

Les profonds changements amènent à une nouvelle définition des missions des maîtres formateurs. Pour le SNUipp la participation des maîtres formateurs à la mise en oeuvre des masters et à la formation pendant l'année de stage est essentielle pour permettre d'ancrer la dimension professionnelle dans les parcours de formation. Un groupe de travail devrait rapidement se réunir pour définir le cadre de leurs missions.

Le SNUipp demande que le temps de service des maîtres formateurs consacré à la formation reste sous la responsabilité des IUFM et non sous celle des Inspections académiques avec des missions recentrées autour de la formation continue. Pour le SNUipp les missions des maîtres formateurs doivent couvrir les années de master et l'année post concours.

Journée Nationale des Maîtres Formateurs le 18 mars 2009

La présence de plus de 60 maîtres formateurs venus de nombreux départements a permis de faire le point sur l'état des mobilisations (AG, nuits des IUFM, distributions de tracts, actions, coordination nationale, ...). Les interventions de Jean-Louis Auduc et de Patrick Baranger ont donné des éclairages sur la réforme et la place des maîtres formateurs. (voir page 7).

Le débat a permis de mettre à jour les interrogations, les craintes suscitées par cette réforme :

- l'absence de cadrage pour les PEMF (possibilité de s'appuyer sur le livret « *missions et fonctions des PEMF* » élaboré en Moselle);
- le temps de formation des PEMF va-t-il passer sous la tutelle de l'IA (avec des interventions uniquement en FC) ?

Pour les petits sites IUFM, un risque réel existe, d'autant plus que l'Université n'est pas propriétaire des locaux.

Pour tous les participants, le passage au ¼ de décharge est jugé très difficile. Ils souhaitent revenir à un fonctionnement sur 1/3 temps, voire plus (vers un mi-temps classe-formation par exemple), avec le souci de

maintenir un cadrage national pour éviter les inégalités locales.

Tous s'accordent à reconnaître l'importance de la place du concours et du contenu des épreuves dans les discussions sur la réforme

La réflexion, ouverte et riche, sur les futures missions des maîtres formateurs fait apparaître différents scénarios. Certains aimeraient voir leurs tâches essentiellement centrées sur la formation initiale quand d'autres marquent leur attachement à des interventions en formation continue.

En clôture, Gilles Moindrot, secrétaire général du SNUipp a fait le point sur la situation : s'il refusait en début d'année toute référence aux maîtres formateurs, aujourd'hui le ministre a acté leur existence. Leur place auprès des stagiaires pendant l'année post concours est désormais acquise. Par contre leur intervention au cours des masters est plus compliquée...
Le SNUipp continuera de porter dans toutes les discussions ses exigences pour les étudiants, les stagiaires et les maîtres formateurs.

Stages pour les étudiants en master : véritable parcours professionnel ?

Dans le cadre de la masterisation des enseignants, le ministère prévoit des stages en observation, de pratique accompagnée et en responsabilité en M1 et M2.

Un projet de circulaire définit les modalités d'organisation de ces stages. Dès la rentrée 2009, 2 types de stages seraient proposés aux étudiants préparant les concours de l'enseignement :

En M1

- des stages d'observation et de pratique accompagnée en binôme dans une classe. Ces stages peuvent être groupés ou filés et ne peuvent dépasser 108 heures. 50 000 stages sont prévus pour 100 000 étudiants. Ils doivent permettre une confrontation à la complexité du métier. La circulaire fait référence à des mises en oeuvre précises de pratiques.

En M2

- des stages en responsabilité ne pouvant dépasser 108 heures donnant droit à une gratification d'environ 3000 euros. Le ministère prévoit 50 000 stages destinés aux étudiants en M2 et de façon transitoire pour ceux de M1 à cette rentrée 2009. Les stagiaires en responsabilité seront sous contrat par convention entre les universités et les services académiques.

« *dans le premier degré, ils pourront être utilisés pour remplacer des enseignants en formation continue* ». Il est indiqué que l'étudiant assure la conduite d'activités « *sous le contrôle de l'enseignant référent désigné* ».

Qui désigne cet enseignant ? Selon quels critères ? Une décharge est-elle prévue pour assurer ces tâches ?

La seule référence pour le support des stages est « *la classe d'un enseignant titulaire* ». Aucune précision n'est donnée sur les modalités de préparation et de suivi de ces stages.

Les maîtres formateurs ont le même statut que les MAT dans le cadre de la validation des stages : « *en lien* » seulement avec les formateurs universitaires, qui en sont responsables. Leur action (IPEMF et MAT) est coordonnée par les universités. Malgré les propos « *rassurants* » du ministre sur le maintien des missions des maîtres formateurs, le projet proposé ne répond pas aux exigences portées par le SNUipp sur le rôle et la place des maîtres formateurs dans le cadre d'équipes pluricatégorielles de formateurs.

Maquettes de masters...

Si les IUFM, et les universités, ont beaucoup travaillé à l'élaboration de maquettes de master, très peu ont fait remonter leur projet au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR), suivant la consigne de blocage.

Au vu du faible nombre de remontées (une dizaine), l'AERES (Agence d'évaluation de l'Enseignement supérieur et de la recherche) a fait savoir qu'elle ne les examinerait pas.

Une circulaire du MESR, en date du 17 octobre, (circulaire Hetzel) définit un cadre pour les masters.

Tous doivent permettre un adossement à la recherche, mais elle distingue des masters disciplinaires avec spécialités et/ou parcours « enseignement » (correspondant au 2nd degré) de masters « métiers de l'éducation et de la formation » pouvant

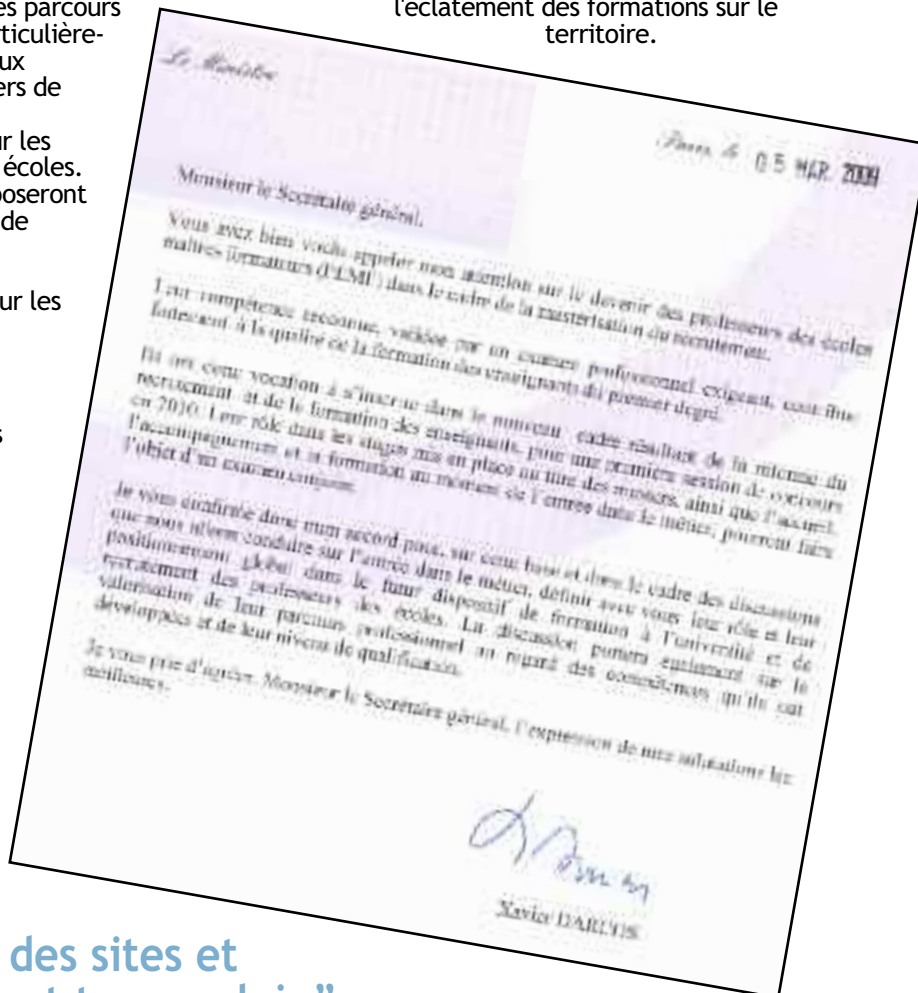
donner lieu à des parcours différenciés particulièrement adaptés aux différents métiers de l'éducation...

notamment pour les professeurs des écoles. Ces masters reposeront sur un plus grande polyvalence disciplinaire.

Par exemple pour les PE ils pourront comporter l'obligation de capitaliser les formations dans quatre grands

champs (Humanités/Sciences et technologie/Didactique, psychologie du développement et des apprentissages, sciences humaines appliquées à l'éducation/ Outils pédagogiques et communication... sans exclusive des autres composantes de la formation.

L'analyse de quelques maquettes élaborées cette année montre une grande diversité, tant dans le format que dans la place accordée aux différents champs. Elle permet d'affirmer qu'un cadrage national plus consistant est indispensable pour éviter l'éclatement des formations sur le territoire.



Réforme de la formation : pas de démocratisation de l'accès au métier

La masterisation des enseignants, si elle permet d'élever le niveau de qualification, allonge d'un an la durée de formation et risque de limiter davantage l'accès aux métiers d'enseignant pour les étudiants issus des catégories sociales les plus défavorisées.

Pour pallier à cette inégalité, le ministère a prévu des aides aux étudiants sous deux formes: dès M1, des bourses supplémentaires sur critères sociaux et 12 000 bourses sur critères académiques. Des emplois d'aides-éducateurs pour les candidats au concours pourraient également être réservés.

Ces propositions sont insuffisantes au regard du traitement dont bénéficiaient les stagiaires en PE2. Le SNUipp exige des pré recrutements pour permettre à tous les étudiants d'accéder aux métiers de l'éducation.

Maintien des sites et "équivalent temps plein"

Le projet de réforme accélère la remise en cause de la pérennité des sites IUFM et plus particulièrement celles des antennes départementales qui ne sont adossées à aucun site universitaire. Les ministres de l'EN et de l'ESR se sont engagés à maintenir les centres départementaux et les moyens qui leur sont attribués. Madame Péresse a confirmé cet engagement devant l'Assemblée Nationale. Malgré ces belles paroles... les inquiétudes demeurent !

Et non sans raisons, car les premières informations sur les moyens en « équivalent temps plein » (ETP) révèlent que les engagements ne sont pas tenus. En effet à Nantes ce seraient 4ETP non restitués, 18 à Montpellier, 4 à Bordeaux, 11 à Lille, 12 à Nice, 11 à Toulouse, 6 à Amiens.

Le SNUipp et les syndicats de la FSU s'adressent à la ministre pour qu'elle respecte ses engagements : il en va de l'avenir des IUFM !

MASP, AASP ... Mais que font-ils ?

A l'heure où tutorat et compagnonnage sont les maîtres mots au ministère pour envisager l'accompagnement des futurs enseignants, la mise à plat des missions que remplissent les enseignants maîtres formateurs auprès des futurs enseignants est de nature à situer leur place dans les dispositifs actuels de formation.

A l'IUFM de Lorraine, un livret détaille leurs savoir faire : qui d'autre pourrait assurer la formation professionnelle des PE ?

Dans le contexte de l'Intégration de l'IUFM à l'Université Henri Poincaré (1er janvier 2008), il est apparu essentiel de préciser les missions et les fonctions des formateurs de terrain dans le cursus de la formation des Professeurs des Ecoles et d'y renforcer leur place. Ce livret du Maître Formateur a été rédigé par un groupe de travail académique composé d'Enseignants Maîtres Formateurs (EMF) et Directeurs d'Ecole d'Application (DEA) des 4 départements de Lorraine, de membres du Conseil Scientifique et Pédagogique et de la Direction de l'Institut de Formation des Maîtres (IUFM).

Le groupe de travail a tenté de répondre à différentes exigences :

- Expliciter, à travers un document clairement structuré, les fonctions des Maîtres Formateurs et DEA au sein de la Formation dans le cadre universitaire.
- Etablir un référentiel des fonctions et des missions des EMF et DEA.
- Harmoniser, dans le cadre de l'enseignement supérieur, le comptabilisation des services des EMF et DEA avec celui des autres catégories de formateurs.

1. LES SERVICES

Services communs des EMF et DEA

1..MASP

Les Modules d'Analyse de Situations Professionnelles se déroulent au centre de formation ou dans une école d'application.

2. AASP

Les ateliers d'analyse de situations professionnelles se déroulent dans les classes des EMF.

3. Ateliers autour des stages

Précédant les stages en responsabilité, conduits par les EMF, les DEA et les professeurs d'IUFM intervenant dans les différents modules de la formation, ils portent sur les mises en œuvre pédagogiques en classe.

4. Préparation aux oraux du concours

Par petits groupes, les étudiants à tour de rôle, préparent et passent un entretien face à un jury (EMF et autres formateurs d'IUFM).

5. Modules d'enseignement aux cycles 1-2-3

L'EMF co-anime avec les autres formateurs de l'IUFM certains modules disciplinaires et didactiques.

6. Gestes professionnels et compétences réflexives

Lors de ce module, le formateur aide les stagiaires à construire les premiers outils pour préparer et conduire la classe.

7. Ateliers d'analyse des pratiques professionnelles

A l'issue des différents stages en responsabilité, ces ateliers sont co-animés par un EMF et un Professeur d'IUFM.

8. Visites lors des stages en responsabilité

Ces visites donnent lieu à un rapport intégré au dossier de validation de la formation du stagiaire.

9. Accompagnement des écrits professionnels

10. Interventions en formation initiale différée des néo-titulaires (50 heures en première année)

Services spécifiques aux EMF

- La pratique accompagnée
- En stage dans la classe du formateur
- En stage en responsabilité

Services spécifiques aux DEA

- Coordination d'une équipe d'EMF.
- Coordination avec les PIUFM des ateliers didactiques et de cycles.
- Coordination au sein d'une équipe pluricatégories du module "Gestes Professionnels et Compétences Réflexives".

2. LES MISSIONS

Missions communes aux EMF et DEA

- Suivi des néo-titulaires
- Formation continue :
 - Animation de stages de formation continue (pour des enseignants, pour la préparation au CAFIPEMF, pour de nouveaux formateurs...)
 - Participation à des groupes de réflexion (CAFIPEMF, groupe maternelle, groupe lecture GS-CP....).
 - Production d'outils de formation.
- Elaboration des sujets et correction du concours interne et externe des professeurs des écoles.
- Corrections des épreuves écrites du concours externe des professeurs des écoles.

Missions spécifiques aux DEA

- Accueil d'une cohorte dans l'école d'application : présentation de l'école, de ses particularités et de son fonctionnement.
- Organisation des Modules Disciplinaires de Pratique Pédagogique (MDPP) et des Modules d'Analyse des Situations Professionnelles (MASP), en collaboration avec des PIUFM. (1ère année)
- Pour une cohorte, organisation des binômes de suivi et organisation des remédiations nécessaires en fonction des besoins des stagiaires. (2ème année)
- Participation à l'organisation et à la mise en cohérence des modules dont celui intitulé «gestes professionnels et pratiques réflexives». (2ème année)
- Participation à diverses commissions sur ordre de mission de l'I.A.

De tels documents existent dans de nombreux IUFM. S'en servir pour faire connaître la spécificité de nos dispositifs aux acteurs de la formation présents et à venir est aujourd'hui nécessaire.



“Les maîtres-formateurs, des formateurs à part entière”

Extraits de l'intervention de Jean-Louis Auduc lors de la Journée Nationale des Maîtres Formateurs le 18 mars 2009.

Les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont engagé une réforme de la formation des enseignants. Partant d'une nécessité réelle, la nécessaire élévation du niveau de recrutement des enseignants, elle a débouché sur un projet mal ficelé dont le principal objectif est d'économiser des moyens et de constituer une régression de la professionnalisation des enseignants.

Il serait en tout cas suicidaire pour la qualité de la formation des enseignants de se priver des maîtres formateurs. C'est une bonne chose que les deux ministères aient enfin dans un texte reconnu leur présence, mais il faut mieux préciser leur place tout au long du cursus de formation des nouveaux enseignants et dans la formation continue.

Il faut poursuivre l'insertion des maîtres-formateurs dans les équipes de formateurs IUFM.

L'existence des maîtres formateurs est pour le premier degré la seule garantie que le compagnonnage ne débouche pas sur une formation qui pourrait :

- conforter le stagiaire dans ses préjugés, dans ses idées préconçues sur le métier enseignant ;
- donner une seule vision des réponses à fournir par rapport à une situation sans les confronter avec d'autres réponses possibles ;
- privilégier l'approche territoriale aux dépens d'un cadrage national ;
- en fait favoriser le conservatisme des démarches pédagogiques en ne permettant pas de réfléchir sur la pluralité des réponses pédagogiques possibles pour mettre en situation d'apprentissage les élèves.

Si les stages sont au cœur du processus de professionnalisation des enseignants, ils ne peuvent à eux seuls être l'essentiel de la formation. Ils doivent être préparés, encadrés, suivis, évalués par des équipes réunissant des formateurs de l'IUFM et des formateurs du terrain.

Dans ces équipes, la présence et le rôle des maîtres formateurs est indispensable. Formés, expérimentés, reconnus, les maîtres-formateurs peuvent permettre aux stagiaires de se construire une identité professionnelle qui s'appuie sur des savoirs, des savoirs faire, des

gestes professionnels.

Le maître-formateur peut permettre au futur enseignant d'être un acteur, un concepteur de projets d'école, de projets partenariaux et non un simple exécutant.

Pourtant, la question essentielle devrait être de construire une formation initiale permettant d'armer des jeunes enseignants à entrer dans un métier de plus en plus difficile :

Former, c'est participer pleinement à tous les moments de la formation et de l'évaluation des futurs enseignants.

Dans l'articulation indispensable entre les différents pôles de formation, écoles comme Instituts de formation, les maîtres formateurs ont une mission privilégiée d'échanges avec leurs collègues, les stagiaires et les formateurs IUFM dans le cadre des moments d'analyses de pratiques, qui sont des parties décisives de la formation pour que le professeur-stagiaire comprenne l'importance d'une posture réflexive, de mise à distance par rapport à ce qu'il a vécu dans sa classe.

ET DEMAIN...

Une formation qui doit cesser pour tous les niveaux d'enseignement d'être successive, mais qui doit s'inscrire dans un processus progressif de professionnalisation, débouchant sur une année de stage véritablement en alternance, c'est-à-dire, autour d'un mi-temps terrain ; mi-temps dans la structure de formation.

La garantie du maintien du potentiel existant en formation initiale et continue des enseignants passe par le maintien d'une structure de formation clairement identifiée, école interne intégrée dans une université, mais dotée d'une autonomie.

Malgré certains discours rassurants, le risque d'une dilution totale dans l'Université peut exister dans le cadre de la loi LRU.

Nous sommes de ce point de vue là très proche des préoccupations portées par les IUT pour conserver leur spécificité.

Examinons ce que pourrait être cette formation, donc les points à porter dans les semaines et les mois qui viennent :

Année de MASTER 1

Juste après la licence, c'est une année de découverte du métier d'enseignant et de ses spécificités.

Les maîtres-formateurs ont toute leur place compte tenu de leur professionnalité dans le suivi des stages de pratique accompagnée, mais aussi comme intervenants dans les modules de formation des enseignants dans le cadre du M1. Leur expertise est importante.

Année de MASTER 2

Il est à souhaiter que les maîtres-formateurs aient un rôle important dans le suivi et l'accompagnement du stage en responsabilité qui doit être obligatoire et s'articuler avec des épreuves orales professionnalisantes. Comme actuellement, les maîtres-formateurs ont un rôle important à jouer dans les modules de préparation et de bilan des stages.

Comme en M1, la participation des MF à un certain nombre de modules, voire un co-pilotage, en fonction de leurs compétences, avec un enseignant-chercheur de certains mémoires me semble des pistes à creuser 3e année après la licence (après la réussite au concours de recrutement)

Année d'ALTERNANCE, ce qui signifie pour moi que le service du stagiaire ne doit pas dépasser 50%.

Il est heureux que le ministre ait indiqué dans son communiqué du 12 mars concernant l'accompagnement des jeunes enseignants durant leur année de stage suivant leur réussite au concours : « Dans le premier degré, cette fonction s'appuiera sur les professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) »

Les maîtres formateurs, des formateurs à part entière

Bien évidemment, les maîtres-formateurs sont et doivent rester des formateurs à part entière de la formation initiale des professeurs des écoles.

Leur décharge leur permet ainsi non seulement de jouer un rôle important dans les analyses de pratique, mais de travailler en binôme avec des enseignants de l'IUFM pour différents cours concernant aussi bien des approches disciplinaires que les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Ils doivent participer de plein droit aux groupes et collèges disciplinaires dont ils sont, aux côtés des enseignants-chercheurs et des professeurs d'IUFM, une composante nécessaire; enfin, ils doivent être représentés au conseil d'école. Ils doivent aussi pouvoir être partie prenante des recherches en éducation qui se mènent avec ce que cela peut impliquer en décharges de service.

Il faut d'ailleurs engager la réflexion sur la pleine reconnaissance de leur rôle en terme de qualifications. Si demain, ils forment les étudiants dans le cadre des masters, il faut mettre en œuvre dans le cadre des IUFM, écoles internes des universités, une formation de formateurs et la mise en œuvre de validation des acquis de l'expérience (VAE) des PEMF pour leur permettre d'obtenir un MASTER reconnaissant leurs compétences et leurs qualifications.



Jean-Louis Auduc

Directeur des études IUFM de Créteil/Paris 12. Il est l'auteur de « Les relations parents-enseignants à l'école primaire », 2007, CRDP Créteil

Evaluations

Parce qu'ils ont pour mission d'accompagner les équipes dans la mise en place des réformes, les conseillers pédagogiques ont été directement confrontés à la mise en place des évaluations CM2 au mois de janvier.

Dans plusieurs départements, ils ont joint leur voix à celles des enseignants qui dénonçaient ce nouveau dispositif et ont fait le choix d'appliquer les consignes syndicales (ne faire passer que les items pour lesquels la notion avait été étudiée en classe, ne pas utiliser le logiciel ministériel pour enregistrer les résultats, et donc ne pas les faire remonter au ministère).

De la même manière, il leur revient bien souvent aujourd'hui de mettre en place des animations pédagogiques sur la base de ces évaluations pour en exploiter les résultats : mission ô combien difficile pour ces collègues qui sont bien conscients que ce modèle d'évaluation n'est pas fiable, que la correction binaire ne permet pas une détection fine des erreurs... Enfin, conformément à la circulaire du 28 novembre 2008, certains IA exigent la mise en place, pour cette

fin d'année scolaire, du livret de compétences. Ici encore, il est demandé aux conseillers pédagogiques d'aider les enseignants concernés (CE1 et CM2) à élaborer les évaluations permettant de renseigner les compétences correspondant au socle commun. Or, contrairement à ce que la DGESECO avait annoncé en décembre, après avoir reconnu la difficulté de renseigner certains items, aucun outil d'aide aux enseignants n'a été proposé sur le site banquoutil. Les équipes se trouvent donc dans l'impossibilité d'utiliser le livret de compétences, élaboré sans concertation préalable et livré* aux écoles sans informations complémentaires !

** Il faut préciser ici que la « livraison » a lieu ... en ligne, sur le site du ministère : il incombe aux écoles d'imprimer ce livret pour chaque élève de CE1 et CM2 cette année !*

En bref

Les CPC au musée

La gratuité de l'accès aux musées et monuments nationaux a été de nouveau accordée aux enseignants. Les CPC, écartés dans un premier temps au motif qu'ils ne sont pas « devant élèves » vont finalement recevoir le sésame : le SNUipp a obtenu du ministère que soit reconnu leur rôle prépondérant dans le développement d'actions culturelles.

Mouvement

Les règles de mouvement étant définies au plan départemental, les différences existent depuis longtemps quant à l'affectation des CPC. Cette année a vu fleurir, ça et là, de nouvelles procédures comme dans le 62 où les candidats à un poste de CPC, devenu poste à profil, ont dû produire une lettre de motivation, un CV, passer un entretien devant une commission, et cerise sur le gâteau, recevoir la visite des IEN des circonscriptions demandées... Dans d'autres départements, le CAFIPEMF n'a pas été exigé, même pour une affectation à titre définitif...

A quand du nouveau pour les CPC ?

La réforme de la formation n'est pas sans incidence sur l'entrée dans le métier des futurs enseignants et la fonction des CPC ne reste pas à l'écart des problématiques posées. Missions, formation, reconnaissance de la qualification, recrutement, mais aussi revalorisation doivent être discutés au plus vite. Le SNUipp a interpellé le ministère. Les réponses se veulent rassurantes, mais en l'absence de tout calendrier de discussion, le SNUipp s'adresse de nouveau au ministre.

Note de service des IEN

Une note de service du 30 avril concernant les IEN est inquiétante à plus d'un titre, prévoyant notamment que l'IEN intervienne dans tous les actes de gestion des personnels : « titularisation, évaluation, avancement, promotion et affectation » Pour les CPC, un pas est franchi avec la phrase suivante : l'avis de l'IEN « ne se fonde pas nécessairement sur une inspection [...]. Il faut insister ici sur le rôle des conseillers pédagogiques et des professeurs chargés de mission auprès des inspecteurs. Ces personnels sont en mesure de fournir des éléments d'appréciation documentés sur l'activité des personnels enseignants ».

Les CPC apprécieront !

Association Nationale des Conseillers Pédagogiques

L'ANCP a tenu à Montauban, du 3 au 6 mai, son 44ème congrès sur la thématique : « *l'odyssée des espaces... de l'enfant européen* ».

Ces journées contribuent à créer un espace de rencontre et de formation propice à l'échange et à la mutualisation. Des conférenciers ont accompagné la réflexion des congressistes : Viviane BOUYASSE, IGEN, sur le thème « *De l'espace individuel aux espaces collectifs en maternelle* », Claude HAGEGE du collège de France « *Espaces linguistiques, de la région à l'Europe* » et Stéphane HUGON « *Espaces virtuels : les réseaux* ». Des visites, des agoras et des travaux de commissions étaient également au programme. Rendez-vous l'an prochain en Guadeloupe pour le 45ème congrès.

Des outils pour les formateurs

L'ANCP propose, avec la sortie du n° 6 de la revue Interface, une thématique maternelle, la présentation de CD-rom d'outils professionnels dédiés aux CPC (EPS : Les activités physiques de pleine nature « *Organiser - former - Evaluer* »; Langues vivantes : « *Outils, références, expériences* ») et la sortie du second CD de chansons pour enfants (Où es-tu ?) conçu par des conseillers pédagogiques en partenariat avec les éditions musicales Lugdivine, disponible dès septembre prochain. Une mise à jour de « *la mallette du délégué académique* » complète ces nouveautés.